



**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA FRANCOPHONIE**

BILAN 2011-2018



EVOLUTION DU BUDGET MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE PAR RAPPORT AU BUDGET NATIONAL DE 2011 à 2018

ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Budget national	3 240 265 815 584	3 390 654 870 291	3 814 571 909 756	4 248 257 741 401	5 015 300 000 000	5 813 332 029 614	6 501 421 152 075	6 756 257 616 332
Budget MCF	5 226 352 719	7 984 613 431	8 460 754 294	9 342 903 868	12 692 159 423	11 129 751 081	10 913 589 119	12 341 875 002
Taux	0,16%	0,24%	0,22%	0,22%	0,25%	0,19%	0,16%	0,19%

ANNEES	BUDGET MCF		TOTAL DOTATION MCF
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
2011	4 953 667 268	272 685 451	5 226 352 719
2012	6 975 921 415	1 008 692 016	7 984 613 431
2013	7 986 257 478	474 496 816	8 460 754 294
2014	8 412 903 868	930 000 000	9 342 903 868
2015	9 795 776 080	7 996 920 098	17 792 696 178
2016	10 015 159 005	1 182 951 480	11 198 110 485
2017	10 167 386 712	746 202 407	10 913 589 119
2018	10 646 941 543	1 694 933 459	12 341 875 002

ACCORDS DE COOPERATION CULTURELLE, TRAITES ET CONVENTIONS

a. Accords de coopération culturelle signés entre 2011 et 2018

ORD.	PAYS	NATURE	DATE ET LIEU DE SIGNATURE
1.	Benin	Accord entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République du Bénin pour la mise en œuvre du programme d'application de la Convention Culturelle pour les années 2014 - 2016	Cotonou, le 15 mai 2014
2.		Programme d'échanges culturels entre le BF et la CI pour les périodes de 2013 à 2015 a été signé.	Yamoussoukro, Le 30 Juillet 2013
3.	Burkina Faso	Mémorandum d'entente sur la Coopération cinématographique	Yamoussoukro Juillet 2018
4.	Cameroun	Protocole d'Exécution de l'Accord de Coopération culturelle, Scientifique et Technique entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République du Cameroun (2014-2017)	Abidjan, le 06 mars 2014
5.	Chine	Programme d'exécution l'accord de Coopération Culturelle entre le Gouvernement de la République de cote d'ivoire et le Gouvernement de la République Populaire de Chine pour 2016-2019	Beijing, le 23 juin 2016
6.	Gabon	Accord de Coopération Culturelle entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République gabonaise	Abidjan, le 27 novembre 2014
7.	Maroc	Accord de Coproduction et d'Echanges Cinématographiques entre le Centre Cinématographique marocain et l'office national du cinéma de côte d'ivoire	Abidjan, le 28 novembre 2011
8.		Convention de Coopération entre les Bibliothèques Nationales du Royaume du Maroc et de la République de Côte d'Ivoire	Rabat, le 31 mai 2012
9.	Mauritanie	Accord Cadre de coopération économique, commerciale, technique, scientifique et culturelle entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République de Mauritanie	Nouakchott, 16 mars 2014
10.	Nigéria	Accord de Coopération Culturelle, Educative et	Abidjan, le 1er août

ORD.	PAYS	NATURE	DATE ET LIEU DE SIGNATURE
		Scientifique entre la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria	2013
11.	Portugal	Mémorandum d'entente en matière culturelle	2018
12.	Qatar	Mémorandum d'entente entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de l'Etat du Qatar dans le domaine de la Culture	22 décembre 2017
13.	Sénégal	Accord de Coopération Culturelle entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République du Sénégal	Dakar, le 12 mars 2014
14.	Turquie	Accord de coopération culturelle entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République de Turquie	Ankara, le 26 mars 2015.

b. Traités et Conventions en cours

Procédure de ratification entamée pour sept (07) instruments juridiques internationaux depuis juin 2016. Il s'agit :

- de la Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés : projet de ratification adopté par le Gouvernement et transmis à l'Assemblée Nationale ;
- de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ;
- du Traité de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur le droit d'auteur ;
- du Traité de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes ;
- du Deuxième protocole relatif à la convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé;
- du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées;
- de l'Accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, avec protocole de signature et mode de certificat prévu à l'article iv de l'accord de 1948.

REFORME DU SYSTEME EDUCATIF D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

La réforme du système éducatif artistique et culturel s'est traduite par le basculement au système Licence-Master-Doctorat (**LMD**) en 2012 et la restructuration de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (**INSAAC**) en 2017. Ces différentes mutations du système éducatif ont permis :

1. Amélioration de la qualité des enseignements

Elle s'est traduite par :

- L'élargissement des offres de formation, ce qui a nécessité une révision des textes fondamentaux, des programmes d'enseignement et de formation pour une adéquation Formation-Emploi ou l'Entrepreneuriat

REFORME DES ECOLES DE L'INSAAC			
ANCIENNE DENOMINATION	NOUVELLE DENOMINATION	ANCIENNES FILIERES	FILIERES AJOUTEES
ECOLE NATIONALE DES BEAUX ARTS (ENBA)	ECOLE SUPERIEURE D'ARTS PLASTIQUES D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN (ESAPAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Peinture - Art mural - Gravure - Sculpture - Céramique - Art et Communication - Textile 	<ul style="list-style-type: none"> - Architecture d'intérieur - Architecture - Urbanisme - Design
L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE (ENM)	ECOLE SUPERIEURE DE MUSIQUE ET DE DANSE (ESMD)	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques musicales - Pratique instrumentale - Pratiques musicales - Musique et communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Musique et gestion managériale - Chorégraphie
ECOLE DE FORMATION A L'ACTION CULTURELLE (EFAC)	ECOLE SUPERIEURE DE TOURISME, D'ARTISANAT ET D'ACTION CULTURELLE (ESTAAC)	<ul style="list-style-type: none"> - Muséologie - Bibliothéconomie - Archivistique - Documentation - Animation culturelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Artisanat - Tourisme
ECOLE NATIONALE DE DANSE ET DE THEATRE (ENTD)	ECOLE SUPERIEURE DE THEATRE, DE CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL (ESTCA)	<ul style="list-style-type: none"> - Art de la scène et production - Pratique théâtrale Théâtre et gestion managériale 	<ul style="list-style-type: none"> - Cinéma, multimédia et audiovisuel.

- Le recrutement d'enseignants de niveau doctoral pour respecter les normes du système LMD ;
- La subvention du Ministre de la culture et de la francophonie pour un montant total de **22.500.000 FCFA** par an sur trois (3) années à **42** enseignant-doctorants de l'INSAAC afin de permettre une mise à niveaux de ces anciens formateurs.

2. Signature de conventions et de partenariats

- Convention IRES-RDEC et INSAAC permettant aux enseignants de l'INSAAC de bénéficier d'une formation doctorale en vue de répondre aux exigences du système LMD suite au basculement intégral de l'institut dans ledit système ;
- Convention avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Egypte) pour l'implantation du Campus Senghor en Côte d'Ivoire en 2014 permettant à vingt-six (26) agents du Ministère de la culture de bénéficier d'une formation en Master in situ dans trois filières culturelles ;
- Organisation du 1^{er} Conseil d'Administration de l'IRES-RDEC en Côte d'Ivoire avec la création effective de l'IRES-RDEC et l'ouverture de l'Ecole Doctorale en 2013.

3. Intégration des diplômés à la fonction publique

Suite à l'action de Monsieur le Ministre de la Culture auprès de son homologue Ministre de la Fonction Publique, les postes budgétaires accordés à la formation des enseignants des disciplines artistiques ont connu une hausse significative.

	2016	2017	2018	TOTAL
Assistants d'université		45		45
CFPAC	517	886	550	2 695

Ouverture des postes Budgétaires au profit de l'INSAAC.

Evolution du soutien à la production cinématographique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Montant de la subvention (en millions de FCFA)	50	136,07	72,5	267	225	388	1161,1
Nombre de films	01	06	03	05	05	11	31